



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Maroc

Question écrite n° 86594

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et le Maroc. L'accord conclu avec les autorités marocaines soulève de nombreuses interrogations quant à sa légalité et sa compatibilité avec nos dispositions constitutionnelles et les conventions internationales signées par la France. Il semble en effet que ce protocole porte atteinte au droit à un recours effectif des victimes françaises et étrangères de crimes et délits commis au Maroc, en accordant une priorité à la justice marocaine sur la justice française. De plus il ne paraît pas compatible avec les obligations conventionnelles qui s'imposent en matière de jugement des auteurs présumés de crimes internationaux. Il lui demande donc si le Gouvernement compte renégocier, dans des termes plus équitables, le protocole présenté en procédure accélérée pour approbation des parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86594

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5856

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)